



Mon gestionnaire

Numéro Téléphone

Mon Espace Locataire

Identifiant

Mot de passe

Bienvenue chez vous!

C'est un réel plaisir de vous accueillir dans une de nos colocations! Ce logement a été aménagé et pensé pour vous, avec tout l'équipement nécessaire pour passer un bon séjour. Il est important de se sentir bien chez soi mais aussi de se sentir bien avec les autres. La colocation n'est pas qu'une simple division de loyer, elle est avant tout une expérience humaine! Ce livret vous informe et vous accompagne durant toute la vie de votre location. Pour plus d'informations, nous vous donnons rendez-vous sur votre espace locataire. Votre gestionnaire référent se tient aussi à votre écoute pour toute question.

Alors, prêts à vivre l'expérience Colocatère?

Bonne lecture!

Les directeurs associés, C. Baudat, S. Champion et L. Lemeilleur S

2MES
INFORMATIONS

4 QUI FAIT QUOI ? 6
MA VIE EN
COLOCATION

8
ASTUCES ET
CONSEILS

A

9 DIY

R

10 SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ 11
PLANNING
MÉNAGE

Е

Qui fait quoi?

En tant que locataire, vous devez maintenir votre logement en bon état. Cela implique un entretien courant et quelques réparations locatives à votre charge durant toute la durée de votre location.



DANS LE LOGEMENT



DANS L'ENTREE / LA CUISINE

Entretien par le bailleur

- Chaudière collective (si chauffage collectif)
- Porte d'entrée, fenêtres, volets et encadrements (sauf en cas d'effraction ou de tentative d'effraction)
- Alimentation en eau potable
- Colonne d'eau usée
- Chauffe-eau ou chaudière
- Radiateurs
- Achat et installation initiaux du détecteur autonome avertisseur de fumée

Entretien par le locataire

- Chaudière individuelle
- Portes et fenêtres (gonds, charnières, poignées, serrures, vitrages, stores et volets)
- Murs, plafonds et sols (peintures, papier peint, revêtements et rebouchage des trous)
- Placards (portes, boutons et poignées)
- Thermostat, interrupteurs, prises et ampoules
- Fusibles
- Entretien et renouvellement du détecteur autonome avertisseur de fumée
- Autres équipements (entretien et menues réparations) : réfrigérateur, machine à laver, sèche-linge, miroirs...
- Nettoyage des grilles d'entrée d'air



Entretien par le bailleur

- Conduite d'alimentation gaz
- Robinetterie
- Ventilation Mécanique Contrôlée

Entretien par le locataire

- Clés (portes et boîte aux lettres) /Badges/Serrures
- Joints silicone d'étanchéité
- Nettoyage des dépôts de calcaire
- Nettoyage et débouchage des bouches de ventilation
- Nettoyage et débouchage des évacuations (siphons)





Retrouvez la liste complète des réparations locatives sur www.service-public.fr





DANS LA SALLE DE BAINS / LES WC

Entretien par le bailleur

- Appareil de production d'eau chaude sanitaire
- Ventilation Mécanique Contrôlée
- Robinetterie y compris le mécanisme de chasse d'eau

Entretien par le locataire

- Siphon
- Joints silicone d'étanchéité
- Nettoyage des dépôts de calcaire
- Nettoyage et débouchage des bouches de ventilation
- Flexible de douche
- Débouchage des évacuations





AU NIVEAU DES EXTERIEURS

Entretien par le bailleur

- Interphone extérieur
- Ramonage du conduit de fumées
- Garde-corps

Entretien par le locataire

- Entretien des pelouses
- Taille des végétaux (arbre, massifs, arbuste)
- Aménagements (terrasse, allées et orifices d'évacuation des eaux pluviales pour les balcons)
- Entretien des équipements (grille de portail, gouttières et mobilier extérieur)



Lors de votre départ

A votre départ, si vous n'avez pas effectué les réparations locatives étant à votre charge, le montant de celles-ci seront retenues sur votre dépôt de garantie, justificatifs à l'appui. Retrouvez la liste complète des réparations locatives sur www.service-public.fr

Pour votre parfaite information, certains déplacements ou interventions de nos services entraîneront une facturation. Pour connaître ces tarifs, veuillez vous référer à la grille tarifaire de votre agence. Voici les services facturés (liste non exhaustive) :

- Déplacement maintenance,
- Changement de chambre,
- Ménage de la chambre à la sortie,
- Ménage des parties communes à la sortie du locataire,
- Double de clefs.

Ma vie en colocation

Etape

01

J'EMMENAGEDANS MA COLOC'



J'assure mon logement et j'envoie l'attestation à mon gestionnaire avant la remise des clefs.



Je fais l'état des lieux d'entrée pour contrôler l'état de chaque pièce et chaque équipement. Si certaines anomalies n'ont pas été décelées lors de l'état des lieux, je dispose de 10 jours calendaires à compter de la date de l'état des lieux, pour les signaler par écrit auprès de Colocatère (1 mois à compter du 1er mois de période de chauffe pour modification des éléments de chauffage).



Je communique ma nouvelle adresse auprès des administrations et divers organismes afin d'actualiser ma situation.



02





Je me connecte à mon espace locataire sur le site web. J'accède à mes données personnelles et peux réaliser toutes mes démarches en ligne.



Je paye mon loyer en temps et en heure, soit entre le 1^{er} et le 5 de chaque mois. Pour cela, plusieurs possibilités : prélèvement automatique, virement bancaire ou chèque bancaire.



J'ai un problème dans ma colocation! Quel que soit le problème, je contacte mon gestionnaire via mon espace locataire pour demander une maintenance.



Je suis prioritaire pour présenter un candidat à la location si une des chambres du logement est libérée (sous réserve des conditions d'octroi).



Déjà un an dans mon logement ? Je renouvelle l'assurance de mon logement et l'envoie à mon gestionnaire.



Je veux changer de colocation. Je contacte mon gestionnaire référent qui pourra m'indiquer les disponibilités en fonction des critères de recherche. Il suffira simplement de signer un nouveau bail pour mon nouveau chez moi.



03

JE QUITTEMA COLOC'



J'envoie mon préavis 1 mois avant mon départ par lettre recommandée avec accusé de réception à mon gestionnaire ou je le dépose en mains propres contre signature dans mon agence Colocatère.



Si j'ai cassé ou abîmé une chose dans la colocation, je la remplace/répare avant ma sortie.



Je fais l'état des lieux de sortie pour vérifier que le logement est remis dans le même état qu'à mon arrivée. S'il y a des dégradations, je paye la remise en état (informations sur la grille tarifaire).



Je récupère mon dépôt de garantie, après déduction de la régularisation des charges et des réparations éventuelles, sous un délai d'1 mois à compter de la remise des clefs (2 mois en cas d'état des lieux de sortie non conforme à l'état des lieux d'entrée).





Plus en détails

VOUS AVEZ SIGNÉ UN BAIL

Conservez-le précieusement ou retrouvez-le dans votre espace locataire. Il est la preuve que vous êtes titulaire du bail pour votre logement et comprend des informations importantes notamment vos droits et devoirs, ainsi que ceux de Colocatère. Il s'agit d'un bail unique sans clause de solidarité: si un locataire part en cours d'année, le loyer des autres locataires n'est pas affecté

• LES ÉTATS DES LIEUX

Les états des lieux d'entrée et de sortie ont une valeur juridique : ils témoigneront, lors de votre départ, de l'état dans lequel se trouvait le logement à votre arrivée et permettront de déterminer la part des travaux relevant de votre responsabilité.

LE LOYER ET CHARGES

Le loyer et charges sont à payer tous les mois, pour le mois écoulé. Chaque locataire n'est responsable que de sa quote-part du loyer global et des charges prévues dans le bail uniquement.

• LE DÉPÔT DE GARANTIE

Le dépôt de garantie que vous avez versé lors de la signature de votre bail vous sera restitué lors de votre départ : dans un délai d'un mois si l'état des lieux sortant est identique à l'état des lieux entrant et dans un délai de deux mois en cas de dégradations constatées. Dans les deux cas, une régularisation des charges (eau, électricité, gaz notamment) sera effectuée.

• LES CHARGES

Les charges comprennent les consommations d'énergie (gaz, électricité et eau), l'abonnement internet/TV et la taxe d'ordures ménagères. Dans certaines colocations, il peut y avoir des charges supplémentaires liées aux prestations ou à la typologie du bien (ex : charges de copropriété, entretien de la chaudière, entretien du jardin, Netflix, ...). Le paiement des charges pourra donner lieu à une régularisation si les consommations sont trop élevées ou si, à l'inverse, les provisions sont trop importantes. La régularisation se fera sur la base des relevés de compteurs à l'entrée et à la sortie du locataire, des facturations des fournisseurs internet, mais aussi des charges de copropriété.



JE RENCONTRE UN PROBLÈME POUR PAYER MON LOYER...

Comment faire?

Ne pas laisser la situation se dégrader : prévenir son gestionnaire référent dès lors qu'on est en incapacité de régler le loyer. Nos équipes trouveront la meilleure démarche à adopter. Plus tôt le problème sera pris en charge, plus facilement la solution sera trouvée.

Astuces & conseils

Economie et écologie

Adoptons les bons réflexes pour la planète et le portefeuille! Nous vous délivrons quelques astuces et conseils pour une colocation plus économique et écologique.



Evitons les mauvaises surprises!

L'eau et l'électricité sont compris dans vos charges mais ce ne sont que des provisions pour charges mensuelles. Un relevé de compteurs sera effectué à chaque entrée et sortie de locataire, ceci afin de déterminer votre consommation exacte pendant la période d'occupation. Dans le cas d'une surconsommation, celle-ci sera à régulariser annuellement ou déduite de votre dépôt de garantie en cas de sortie. Dans le cas d'une consommation inférieure à la provision, cette dernière fera l'objet d'un remboursement.



Douche

Limitez votre temps sous la douche et coupez l'eau quand vous vous savonnez, cela permet d'économiser 50% d'eau!



Machine à laver

Pensez à faire des machines regroupées pour éviter qu'elles tournent à moitié vide et nettoyez les filtres pour un bon entretien de l'électroménager.



Cycles longs

Privilégiez les cycles longs ou cycles "éco" pour la machine à laver et éventuellement le lave-vaisselle. Certes, ils durent plus longtemps mais ils consomment moins d'eau et d'électricité (30% à 45% en moins).



La chasse aux fuites

Un goutte-à-goutte sur un robinet, c'est près de 96 litres d'eau perdus par jour et une chasse d'eau peut fuir jusqu'à 600 litres par jour. Cela peut représenter jusqu'à environ 83€ par mois... Alors surveillez bien vos équipements!



Optimiser la cuisson

Quand vous cuisinez, mettez un couvercle sur la casserole pour optimiser la cuisson. Vous gagnerez jusqu'à 30% d'électricité!



Fenêtre

N'hésitez pas à ouvrir les volets / rideaux pour un gain de lumière et donc moins de lampes allumées. Pour éviter d'allumer le chauffage, ouvrez les fenêtres lorsqu'il fait bon dehors.



Lumières

"C'est pas Versailles ici!"

Eh non ! Donc n'oubliez pas d'éteindre la lumière quand vous sortez d'une pièce.



Radiateurs

Éteignez les radiateurs quand il fait bon et quand les fenêtres sont ouvertes. On estime à 19°/20° la température idéale des pièces à vivre et 17° pour les chambres.



Veille

Ne laissez pas des appareils en veille, ce n'est pas bon pour eux et vous pourrez gagner jusqu'à 10% de consommation d'électricité.



Activités

Au lieu de regarder la télé sur 4 écrans différents ou de faire la cuisine chacun son tour (et donc faire chauffer 4 fois la plaque de cuisson), faites-le ensemble! En plus, c'est beaucoup plus convivial.

Limiter le gaspillage alimentaire

Prévoir les repas : Lister les repas de la semaine à venir permet de limiter le gaspillage et de pouvoir faire une liste de courses efficace. Fini la fameuse phrase "On mange quoi ce soir ?".

Liste de courses : Etablissez une liste de courses et respectez-la pour éviter les achats superflus ou compulsifs. Petit conseil, évitez de faire vos courses quand vous avez le ventre vide, vous risquez de repartir avec un caddie plus rempli!

Gestion des stocks & conservation : Pensez à bien conserver vos aliments pour les garder plus longtemps (vous pouvez congeler beaucoup d'aliments pour ne pas les jeter) et checkez régulièrement vos placards pour éviter de dépasser les DLC et d'acheter trop de choses.



Apprenez à cuisiner vos restes avec des recettes Anti-Gaspi!

Préparation

On transforme les "restes" en repas complet! Rassemblez les légumes, les féculents ou la viande qui restent dans votre frigo et réalisez une omelette en les incorporant. Une recette qui fonctionne à coup sûr et avec à peu près tout!

DIY produits entretien

Plus naturel, économique et écologique, les produits d'entretien Home Made sont dans l'air du temps. Avec quelques ingrédients de base (Vinaigre Blanc, Bicarbonate de Soude, Savon Noir, ...) vous pouvez absolument tout nettoyer! Plusieurs recettes sont à retrouver sur internet.



Lessive maison



« C'est écolo, efficace et facile à faire! »

Ingrédients

1 C. à soupe de Bicarbonate de Soude / 1 C. à soupe de Vinaigre Blanc / 40g de copeaux de savon de Marseille

Préparation

Faites fondre vos copeaux de Marseille dans 1/1,5 litre(s) d'eau chaude. Complétez la recette avec une cuillère à soupe de Vinaigre Blanc et de Bicarbonate de Soude. Laissez refroidir et versez dans un bidon vide. Si votre lessive se solidifie en refroidissant, ajoutez simplement de l'eau chaude et secouez. 125ml de lessive suffisent pour une machine de 5kg.

Recyclages multiples

Tri des déchets : N'oubliez pas de faire le tri sérieusement en respectant les différentes poubelles. Vous ne devez pas tout mettre dans la poubelle de cuisine, seules les ordures ménagères sont les bienvenues. Si votre ville impose un tri sélectif, il vous appartient de bien respecter les bacs !

Vêtements: Et si on essayait de donner une seconde vie à nos textiles? Ne jetez pas les vêtements à la poubelle: dons, revente, troc, bornes de collecte, échange dans de grandes enseignes, ... Beaucoup de solutions existent aujourd'hui pour limiter ce sort tragique, limiter la surconsommation et peut-être même vous rapporter un peu d'argent!



Composteur de balcon

« Pour faire son compost maison : simple, écologique, économique et pratique ! »

Matériel

1 pot de fleurs inutilisé (le fond doit être troué) - 2 soucoupes - De la terre

Le principe est extrêmement simple : le pot est posé dans une soucoupe pour recueillir le thé de compost (l'engrais liquide généré par la décomposition des déchets). On pose la deuxième soucoupe comme un couvercle sur le pot. Et voilà!

Sécurité & tranquilité

Quand on vit en colocation, il faut apprendre à fonctionner en communauté. Voici quelques rappels de savoir-vivre pour être bien dans sa colocation!



Respect du voisinage

- Baisser le volume sonore,
- Prévenir les voisins (mot dans l'entrée ou boîtes aux lettres) mais aussi tes colocs en cas de soirée,
- **Attention** au tapage diurne / nocturne (22h–7h) passible d'une verbalisation et à terme de sanctions pénales.



Respect de tes colocataires

- Faire preuve de savoir-vivre
- Respecter les besoins et le rythme de vie de tous
- **Privilégier** le dialogue en cas de conflit
- Veiller à ne pas claquer les portes
- Libérer, ranger et nettoyer les ustensiles / vaisselle après utilisation
- Entretenir le logement de façon organisée grâce à un planning hebdomadaire (roulement, répartition des pièces...)
 - **Informer / demander** l'autorisation pour tout évènement impliquant la colocation
- **Se répartir** les dépenses en cas de détériorations des éléments de la colocation
- Respecter l'intimité de chacun



Animaux et tabac

- Les chiens dangereux sont interdits dans les colocations.
 Lorsque vous devenez propriétaire d'un animal vous êtes responsable de l'usage paisible et l'entretien du logement et des dégâts occasionnés par votre animal de compagnie
- Il est recommandé fortement de ne pas fumer dans le logement, pour ne pas gêner les colocataires mais surtout pour ne pas dégrader le bien et ses éléments

Quelques règles importantes pour votre sécurité et celle de vos colocataires.

Votre responsabilité est engagée!

- Ne pas couvrir les radiateurs afin d'éviter un début d'incendie,
- **Vider régulièrement les filtres à poussière et à eau** du sèchelinge pour limiter les risques d'inondation,
- Nettoyer régulièrement les siphons des éviers, lavabos et douches pour éviter qu'ils ne se bouchent et qu'il y ait des fuites.
- Éviter de mettre ses mains sur les plaques de cuisson qui restent chaudes longtemps après avoir été éteintes pour éviter les brûlures.
- De la même manière, **penser à tourner le manche des** casseroles vers l'intérieur de la plaque de cuisson,
- Ne pas mettre pas d'objets lourds dans les éléments de cuisine suspendus, on limite ainsi les risques de chute,
- Fermer correctement les fenêtres et portes pour ne pas tenter les cambrioleurs,
- Couper le courant avec le disjoncteur général avant de changer une ampoule.

En cas de sinistre

Que faire?

Prévenez immédiatement votre gestionnaire référent par le biais de votre espace locataire sur www.colocatere.com. Prévenez également votre assureur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 5 jours en cas de sinistre ou 24h en cas de vol (ne pas oublier d'aller déposer plainte auprès du commissariat de police).



Pour plus de détails, référez-vous au bail et ses annexes que vous avez reçus et signés. Toute dégradation de la colocation vous sera facturée.



Planning ménage

LUNDI

QUI S'EN OCCUPE: .. **QUOI?** Tâche Nº...

MARDI

QUI S'EN OCCUPE :
QUOI? Tâche N°

MERCREDI

QUI S'EN OCCUPE :
QUOI? Tâche N°

JEUDI

QUI S'EN OCCUPE :
QUOI? Tâche N°

VENDREDI

QUI S'EN OCCUPE :
QUOI? Tâche N°

SAMEDI

QUI S'EN OCCUPE :
QUOI? Tâche N°

DIMANCHE

QUI S'EN OCCUPE: **OUOI?** Tâche N°...



Taches hebdomadaires

- 1. Nettoyer les vitres et miroirs
- 2. Dépoussiérer les meubles et objets
- 3. Aspirer les sols et tapis
- 4. Nettoyer les sols
- 5. Nettoyer les plaques et évier
- 6. Nettoyer le frigo
- 7. Nettoyer le four et micro-ondes
- 8. Désinfecter la poubelle
- 9. Enlever les toiles d'araignée
- 10. Nettoyage des placards et
- meubles
- 11. Vider et nettoyer les filtres des machines
- 12. Détartrer les robinetteries
- 13. Dépoussiérer canapé et

Tâches mensuelles

- 14. Nettoyer les placards et la box internet
- 15. Nettoyer tables, chaises, meubles intérieurs, extérieurs, télé ...
- **16.** Dépoussiérer canapé et coussins
- 17. Dépoussiérer les plinthes Nettoyer le jardin (feuilles mortes...)
- 18. Vider et désinfecter les poubelles
- 19. Nettoyer chiffons et serpillière 24. Dépoussière les aérations
- **20.** Nettoyer le frigo
- 21. Désinfecter les WC et brosse
- 22. Vider les impuretés des siphons
- 23. Vider les bondes des éventuels cheveux

Täches trimestrielles

- **25.** Nettoyer les vitres
- **26.** Laver les rideaux et tapis
- 27. Vider le filtre aspirateur
- **28.** Dégraisser hotte, four, micro -ondes
- **29.** Détartrer la cuvette des toilettes





www.colocatere.com





